

# Info-réseau

Journal d'information du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

## Éditorial

### Economie et lien social

**D**eux temps forts dans la vie de notre réseau, pendant cette année 2000.

Le Printemps des Quartiers d'abord, extraordinaire témoignage de la mobilisation des habitants sur leur territoire. Hommes et femmes ont pris la parole pour confirmer avec vigueur que leur engagement est la force spécifique de notre mouvement. Impensable aujourd'hui de mener une action dans les quartiers sans compter sur cette formidable capacité d'engagement.

L'Assemblée générale ensuite à Annecy, en juin. Le rendez-vous statutaire de notre réseau résonnait encore de cette force exprimée par les habitants. L'AG a réaffirmé la place prépondérante des bénévoles au cœur de l'action des Régies, et donc au cœur de notre réseau. Habitant bénévole et habitant salarié s'engagent conjointement, solidairement dans un projet local et ensemble ils sont la colonne vertébrale de la Régie. C'est sa marque, son mode d'action qui la distingue de toutes les autres formes d'association.

En plaçant ainsi les habitants, acteurs de leur projet sur leur territoire, nous faisons depuis longtemps de l'économie solidaire avant la lettre. Les Régies sont dans l'économie à part entière, aux antipodes d'une activité de réparation qui ne serait qu'une économie en trompe-l'œil. La solidarité est leur mode de

production et l'espace public leur terrain d'investissement. Nous nous réjouissons que le discours politique rejoigne notre réalité quotidienne. Il s'agit d'une reconnaissance du travail que nous créons et du projet que nous gérons sous forme associative, du lien social que nous rendons visible dans les quartiers et de la régulation qu'il produit. Ce sens politique de notre action doit être reconnu par nos partenaires locaux, par l'État, par l'Europe de demain, sociale et solidaire.

Ce sera la contribution spécifique de notre réseau au moment de revisiter la loi 1901. Les Régies souhaitent mettre la question de l'emploi au centre des débats qui s'amorcent. Après avoir gagné le droit de s'associer librement, après avoir montré l'utilité collective qu'ils proposaient en gérant ensemble un projet dans l'espace public, les acteurs associés, les habitants entrepreneurs revendiquent qu'on tienne compte de leur façon de créer le travail. Parce qu'elles n'ont pas pour but de faire de l'argent, parce que leur objet est social et sociétal, les Régies de Quartier doivent avoir accès à tous les dispositifs financés, en lien étroit et en cohabitation harmonieuse avec les contrats de droit commun qu'elles proposent dès que c'est possible.

Alors bonne année associative et meilleurs vœux pour 2001!

**Guy Dumontier**, président du CNLRQ

### SOMMAIRE

#### 2-3 *En direct des Régies*

Dispositifs emploi  
et vie des quartiers

#### 4-7 **Zoom**

##### L'emploi dans

##### les Régies de Quartier

◆ Blois ou la vraie dimension  
de l'emploi

◆ Les différents contrats de  
travail à Chambéry-le-Haut

#### 8 *En direct du Réseau*

◆ Multimédia dans le réseau

◆ Chantiers et commissions

◆ Agenda

#### 11-12 **Interview**

Parole à Catherine

Barbaroux,

Déléguée Générale à l'Emploi

et la Formation Professionnelle

Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité



Alain Maston, Isabelle Laumond, la Régie de Blois accompagne le parcours professionnel de chacun.

## Dispositif emploi et vie des quartiers

Entre les contrats aidés et la Régie qui les accueille, l'enrichissement est mutuel. Il profite à tous et dynamise la vie du quartier.



Les fresques éphémères du quartier de Ménilmontant

### ◆ Les mille et une facettes de la mission d'un adulte-relais

*Les Amandines – Régie de quartier de Ménilmontant – Amandiers – Paris (75)*

Aux Amandines, la mission d'Élodie Coutellier –Adulte-relais– est bien connue de tous : développer des projets de proximité sur le quartier. Pour la mener à bien Élodie écoute et accompagne les habitants. De cette écoute naissent les projets.

Ici la médiation prend une dimension de mise en œuvre et de suivi de projets. Garder le cap du projet, tisser des liens avec chaque partenaire, aider les habitants à se positionner et à agir. Une vraie mission d'incitation à la participation citoyenne.

*Quelques exemples de projets :*

#### \* Les fresques éphémères et renouvelables

Sur des murs vides, entrées de parking ou d'immeubles appartenant aux bailleurs, la Régie réalise des fresques éphémères. Ces réalisations sont collectives, (groupes d'adultes, de jeunes ou d'enfants du quartier) et sont pilotées par un artiste. Ces projets sont réalisés en partenariat avec l'association des artistes de Ménilmontant et l'ANPE, Antenne-Jeune.

#### \* Les marchés de saison

Le marché fleuri, le marché de Noël, tous deux sont organisés avec la collaboration des artistes, des artisans,

des commerçants et de la Paroisse Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant. Ils donnent lieu à de nombreuses dégustations et animations de rue.

#### \* Les locations de chalets

Conçus à l'origine par le CAT de Ménilmontant pour la mise en place du marché de Noël, ces 20 chalets démontables ont maintenant une vie itinérante pour les foires, expositions, festivals ... C'est une équipe de la Régie qui effectue le transport, l'installation, le montage et le démontage du matériel.

#### \* Les animations

La Régie des Amandines occupe l'espace public en organisant des animations attrayantes dans la rue : les repas de quartier, les repas dansants, les vide-greniers, les bals. Autant d'activités qui transforment le quartier en espace d'accueil et de convivialité. La Régie a axé sa politique sur une forte implication réciproque dans le tissu associatif local.

#### \* Le jardin de voisinage

Un jardin potager au cœur du XX<sup>e</sup> arrondissement. C'est dans un espace mis à disposition par la Ville de Paris et la SIEMP que le jardinier-animateur de la Régie accueille petits et grands pour des séquences pédagogiques et activités autour des thèmes du jardinage et de l'environnement.

Pour Élodie Coutellier, la fonction qu'elle occupe est primordiale. Elle lui permet d'avoir une vision globale de toutes les activités de la structure, et c'est une réelle satisfaction de réussir à stimuler la participation des habitants d'une activité à l'autre.

### ◆ Une palette de projets au service des habitants

*Régie de Quartier des Rives du Plessis – Montceau-les-Mines (71)*

À Montceau-les-Mines, dans le cadre du contrat de Ville, 3 projets vont voir le jour prochainement.

#### \* Un projet d'animation et d'écoute des habitants pour la mise en place d'action en partenariat avec les associations et organisations du quartier.

Les premières actions ébauchées portent sur :

— des échanges culturels inter-ethniques pour une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de tous;

— des contacts avec les organismes locaux pour guider les habitants en fonction de leurs besoins;

— une collaboration accrue avec l'ANPE.

Ce projet est porté par une personne en poste adulte-relais.

\* **Un projet d'atelier couture – blanchisserie** monté en partenariat avec le CAT et les conseillères en économie familiale de la CAF. L'atelier couture regroupe plusieurs activités : un service dépôt de linge pour les personnes âgées, un service couture et petites retouches, mais aussi



La Régie investit la rue.

un coin café-détente, apprentissage de la couture, mise à disposition de machine à coudre et à repasser. Ce projet est porté par une personne en contrat emploi consolidé.

\* **Un projet sculpture.** À la suite de la démolition de trois bâtiments, l'OPAC met à la disposition de la Régie une partie de

l'espace vert central à réaménager par la réalisation d'une sculpture et un espace

rencontre pour les jeunes.

Ce sont les habitants réunis en ateliers et guidés par un artiste qui choisiront le thème de la sculpture. Ensuite un encadrant technique du second œuvre du bâtiment accompagnera 6 jeunes stagiaires en formation professionnelle dans la réalisation de l'œuvre.

Cette activité est réalisée dans le cadre d'un chantier-école et concerne 6 jeunes de moins de 26 ans.

➔ À la Régie de Montceau-les-Mines, cette année, sur un effectif total de 25 personnes, 8 personnes ont quitté les dispositifs, 5 personnes pour des CDI et 3 personnes en CDD renouvelables auprès d'entreprises privées.

### ◆ *L'Épingle à linge* : un lieu de rencontre pour habitants et salariés

*Argonne Service Plus – Orléans (45)*

Créée en partenariat avec le Réseau d'échanges Réciproques de savoirs, la laverie *L'Épingle à linge* d'Orléans Argonne est un lieu très chaleureux où l'on peut bien entendu laver son linge, mais aussi se réunir, échanger, et même lire ou emprunter des livres.

Depuis sa création en 1994, Fatima, Zohra (en contrat CES), Marie-Line (en contrat CIE), Nina (en contrat CEC), Josiane et Aïcha (en CDI temps partiel) se sont relayées pour donner vie à cet espace. Ce rôle de "commerçante animatrice" au sein de la laverie leur a permis d'évoluer dans leur parcours professionnel et pour certaines de partir vers d'autres horizons : entreprise de nettoyage, accueil, secrétariat, service aux particuliers.

#### NOUVELLES RÉGIES LABELISÉES

- ◆ St Pierre (La Réunion)
- ◆ St Joseph (La Réunion)
- ◆ La Possession (La Réunion)
- ◆ Mainvilliers (28)
- ◆ Blanc-Mesnil (93)
- ◆ Viry-Chatillon (91)
- ◆ Pont-à-Mousson (54)

#### NOUVEAUX SITES EN EXPERTISE

- ◆ Bezons (95)
- ◆ Cherbourg (50)
- ◆ Mâcon Saugeraie (71)
- ◆ Vauvert (30)
- ◆ Champigny (94)
- ◆ Pontault-Combault (77)
- ◆ Rochefort (17)
- ◆ Limeil-Brévannes (94)



## On l'a lu dans la presse

### Historique de la Régie de Quartier du Puy-en-Velay

Créée en 1994, la Régie de Quartier du Puy-en-Velay démarre ses premières activités d'espaces verts et de bâtiment.

Dès 1996, elle ouvre un service de proximité "Azur linge" qui consiste en repassage et petits travaux de couture, un atelier de danse avec l'aide d'une ancienne danseuse et cette même année, l'ouverture d'une bibliothèque de quartier. Une opération ponctuelle de prévention du diabète est menée en 1998 en collaboration avec un centre hospitalier et des médecins du quartier.

En 1999, la bibliothèque de quartier ajoute à son rôle premier une mission mobile : elle se fait bibliothèque de rues et c'est aussi l'extension officielle au quartier du Val-Vert. Des nouveaux services sont assurés en 2000 : l'ouverture d'un garage associatif, un atelier informatique et des chantiers éducatifs.

Des projets sont en cours de maturation qui verront le jour en 2001 : un bar associatif (sans alcool), un service de courses à domicile...

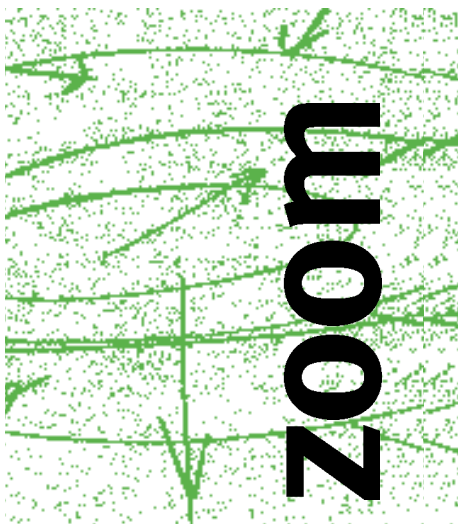
*L'éveil de la Haute-Loire*  
16/11/00

### La Régie de Quartier Aillot-Bisséous de Castres et le lien social

La Régie de Quartier Aillot-Bisséous contribue à faire émerger des pratiques d'économie solidaire, et renforce sur le quartier, un projet pour vivre ensemble. Un exemple parmi d'autres : le nouveau service "Bricolage-Jardinage" qui permet aux habitants de se rencontrer tout en participant à l'amélioration du cadre de vie du quartier...

*Tarn-Info 15/11/00*





## L'emploi dans les Régies de Quartier



La Régie de Quartier De Blois

Parlons de l'emploi comme d'une ressource. Car il s'agit bien de cela dans les Régies de Quartier. Ressource pour la personne d'abord, mais aussi, par lien immédiat entre celle-ci, sa famille et son environnement direct : ressource pour le quartier et pour la ville. C'est ce que montre la Régie de Quartier de Blois. Où les emplois créés ont une utilité économique réelle et, bien plus encore, une utilité sociale et collective.

## Blois : la vraie dimension de l'emploi

À Blois, la Régie est implantée dans les quartiers Nord de la ville, une ZUP aménagée en deux temps. Ces immeubles au confort minimum avaient d'abord été construits en 1960 pour résorber l'habitat insalubre : une famille pouvait disposer de toilettes, d'eau chaude et de chauffage. Puis, à la fin des années soixante, pour répondre à l'évolution démographique et accueillir les regroupements familiaux. Plus de 30 % de la population blésoise habite les quartiers Nord, dont une proportion importante de jeunes de moins de 20 ans. Les premiers locataires ont accédé à la propriété. Ils ont quitté le quartier en faisant construire à la périphérie de la ville. La Régie s'adresse aujourd'hui à 6 400 familles, soit 2 600 demandeurs d'emploi et une forte concentration d'allocataires du RMI.

Créée en 1991, elle s'est consacrée au nettoyage des abords. En s'appuyant sur des salariés qui ont eu très vite un bon contact avec la population, la Régie s'est fait connaître et a ainsi pu mettre en place des contrats à durée indéterminée pour honorer la contractualisation avec l'Office public d'HLM. Dans le même temps, quelques travaux de peinture et des prestations de nettoyage en sous-sols, plus ponctuels, apportent un complément et une diversité dans l'offre d'emploi. Mais ces travaux en extérieur n'attirent que les hommes : dès 1994 s'ouvre un chantier d'insertion ayant pour objet le nettoyage des cages d'escaliers. Il s'agit pour l'équipe de proposer aux femmes une activité leur permettant de sortir de chez elles. Pour les 14 femmes de ménage que compte aujourd'hui le service, et qui n'auraient pas accepté un travail dans la rue, le but est d'acquérir une expérience et une qualification suffisantes pour accéder à l'emploi de ménage dans les bureaux.

L'utilité sociale et économique de la Régie est ainsi établie. Des besoins réels dans le quartier sont satisfaits, en même temps que des demandeurs accèdent à l'emploi, et à travers lui, tissent des liens sociaux difficiles jusqu'alors.

Les animateurs de la Régie ne s'arrêtent pas là. Avec les habitants du quartier, ils observent que de nombreux objets en bois très peu abîmés sont mis à la poubelle. Ils ouvrent un atelier de réparation et lui fixent trois orientations. La première : doter la Régie d'un espace dirigé par un professionnel et permettre à des salariés de s'évaluer techniquement et socialement. Là, le nouvel arrivé réapprendra les rythmes de vie au travail, il supportera le regard des collègues tout en évaluant sa propre capacité technique. La seconde : permettre une progression dans les parcours des personnes, de tâches répétitives vers une capacité manuelle accrue. La troisième : engager la Régie dans un circuit court d'activité locale, avec une rentabilité économique et sociale davantage qu'une rentabilité marchande, les meubles remis à neuf étant vendus à un prix les rendant accessibles à la population avoisinante. Plus-value sociale, économie solidaire, ce n'est pas par hasard si l'atelier bois est également innovant sur un autre point : il attire aujourd'hui une main d'œuvre féminine peut-être inattendue dans ce milieu professionnel.

Développer des compétences techniques, une capacité professionnelle, une autonomie d'action, créer des passerelles avec d'autres champs d'emploi : ce

sont les visées du dernier né, le service d'intervention rapide qui confirme ainsi l'objectif premier : la mobilité professionnelle. Comme pour défier les raisons socio-économiques qui cantonnent les habitants dans les quartiers Kennedy, Coty, Sarazines ou Croix-Chevalier. Avec le service d'intervention rapide, on approche des conditions de l'entreprise traditionnelle, celle à laquelle aspirent toutes les personnes qui passent par la Régie, et peut-être difficiles à atteindre sans son action relais. Carreler un hall d'entrée, remplacer un évier demande tout autant un savoir faire technique qu'un savoir être avec la clientèle, qualités acquises lors du parcours professionnel mené avec l'encadrement de l'activité.



Première activité en 1991 :  
le nettoyage des abords

## L'emploi est une passerelle

«Ils nous disent où ils veulent aller. Ils sont le gouvernail, on est les rames, et si besoin les béquilles du navire», expliquent Alain Maston, le directeur et Isabelle Laumond qui suit les parcours des salariés. Ensemble, ils parlent avec passion et connaissent l'itinéraire individuel de chaque salarié de la Régie, élaboré avec chacun au fil des réunions d'évaluation, au plus près de ses préoccupations personnelles, familiales, culturelles. Ici, il ne pourrait pas être question d'emploi selon les seuls critères de l'activité économique. Lorsque la Régie déniche dans son environnement immédiat de nouveaux champs d'intervention, des besoins non satisfaits, lorsqu'elle réunit les conditions pour créer un poste, elle fait tomber des barrières sociales, elle agglomère des financements et des statuts très différents. La Régie de Quartier est une entreprise passerelle qui entend utiliser tous les moyens pour faire valoir le bien fondé de son action. Au cœur de celle-ci, l'emploi, le contrat de travail sont des moyens. CDI, CDD, CES, ... Comme celle de Blois, les Régies de Quartier utilisent à bon escient celui qui convient le mieux à la situation de chaque personne (voir encadré).

## La relance économique change-t-elle les données?

Alain et Isabelle notent avec la relance une évolution récente mais sensible, même si celle-ci a d'abord touché le centre-ville et les populations les plus proches de l'emploi. Alain est administrateur de la Caisse d'allocations

La comptabilité analytique de la Régie de Blois met en évidence que la structure est aidée par la collectivité à raison de 41 000 Francs pour chaque "poste équivalent temps plein". Mais dans une même période d'un an, la Régie reverse, sous forme

de charges payées aux différents organismes sociaux et fiscaux, la somme de 38 000 francs par équivalent temps plein. Ce qui signifie qu'un salarié de la Régie est subventionné à hauteur de

$$41\ 000 - 38\ 000 = 3\ 000 \text{ Francs}$$

par an pour la collectivité. Cette

somme, déjà dérisoire quand on la compare aux 150 000 francs annuels que représente le coût du traitement social d'un chômeur, est pourtant encore au-dessus de la réalité. En effet, elle ne prend pas en compte les charges sociales payées par l'employé ni la redistribution économique locale que sa rémunération autorise auprès des commerçants et des associations de la ville. Inestimable encore le bien-être retrouvé. C'est en dressant un bilan identique à celui-ci à l'échelle du pays que les acteurs de l'économie solidaire s'estiment fondés pour influencer la création d'un statut de l'entreprise à but social.



Carreler un hall d'entrée : un savoir faire technique et un savoir être quotidien

familiales et il représente la Régie dans un collectif d'insertion, partenaire de l'Observatoire de l'économie en Loir-et-Cher, qui confirme l'observation des correspondants de quartier de la Régie : le nombre des allocataires du RMI est en train de baisser.

Aussi, lors d'un récent recrutement de cinq femmes de ménage parmi dix candidates, les cadres de la Régie ont choisi de salarier les femmes dont ils estimaient qu'elles étaient le plus en difficulté pour trouver un emploi. Des options identiques seront sans doute de plus en plus fréquentes si la reprise se confirme et il est probable que la durée moyenne du contrat entre la Régie et chaque personne risque de s'en trouver allongée. Mais il s'agit avant tout, par l'activité et la reconnaissance qu'elle procure, de faire émerger d'autres besoins : cours d'alphabétisation, santé et économie familiale, loisirs, vacances... Lorsqu'on entre à la Régie, c'est un univers de sollicitations sociales, culturelles, économiques qu'on découvre et auxquelles on veut bientôt participer, bien au-delà de la simple "employabilité" qu'on acquiert.

À ceux qui s'inquiéteraient du coût social de cet accompagnement, Alain explique au contraire que la Régie, loin d'être un poids pour la collectivité, participe au développement économique et social de celle-ci. (Voir encadré).

«La reprise va sûrement chambouler l'activité des Régies», prévoient Alain et Isabelle. Les gens qu'elle laissera sur le bord de la route demanderont sans doute à l'équipe des permanents d'autres compétences que celles

développées aujourd'hui. Isabelle imagine sans crainte devoir acquérir d'autres qualités d'écoute, nécessaires pour déceler les difficultés des personnes reçues et définir avec elles les premières marches de leur itinéraire d'insertion. De même le référent technique devra, sans doute encore davantage, instaurer les conditions d'un dialogue constructif pour garantir la qualité professionnelle de son ou sa collègue. C'est en cela que l'évolution souhaitée n'est pas seulement celle des personnes les plus fragiles, mais aussi celles des accompagnants et de toute la Régie. C'est en cela que le mélange des statuts est une ressource inestimable dont elle ne pourrait se passer. Sa conception de l'emploi en fait une entreprise particulière.

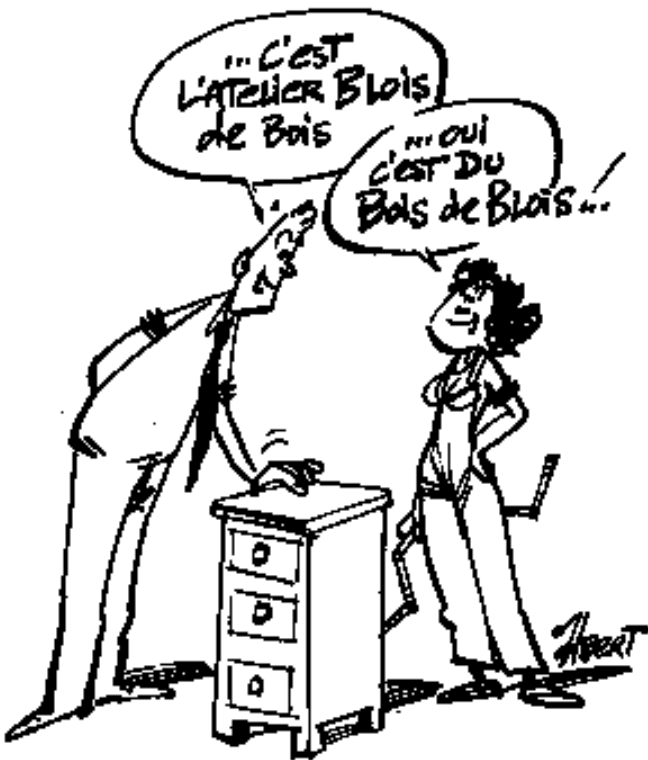


Réparation à l'atelier bois

## L'emploi a de l'avenir dans les Régies de Quartier

Quand Alain a lu le projet de Loi de finances qui annonce une baisse globale des emplois aidés, il a aussitôt écrit au député de sa circonscription pour faire entendre que si baisse il y avait, la mesure devait épargner les quartiers sensibles et les entreprises qui s'y investissent. De même, la loi de lutte contre les exclusions ne peut-elle être assouplie quand elle fixe les priorités dans les attributions des contrats aidés? Parmi celles-ci, il pointe qu'un bilan devra être établi après... 3 mois de présence! Est-ce qu'un laps de temps si court est à la mesure d'un parcours quelquefois très long?

La Régie aura bientôt dix ans. L'occasion de se ressourcer auprès des habitants qui l'ont fait vivre un temps, et d'écouter leur expérience. Le bon moment



aussi pour affirmer sa compétence dans le champ émergent de l'économie solidaire. Son projet d'étude a été retenu dans le cadre de "dynamiques solidaires", l'appel à projet du Secrétariat d'État à l'économie solidaire; La Régie de Quartier de Blois va se pencher, à l'échelle intercommunale, sur la question de la mobilité des demandeurs d'emploi bien sûr, puisqu'on aura compris que c'est un maître mot des responsables de l'association.

## Les choix d'embauche à la Régie de Chambéry.

Trois types de contrats sont signés par Régie+ à Chambéry.

Les premiers relèvent de l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, les postes sont ouverts, pour deux ans, à des bénéficiaires du RMI, des demandeurs d'emploi de longue durée ou des jeunes en difficulté. Ils sont financés par le Conseil général à hauteur de 7 000 francs et reçoivent une subvention de 50 000 F par la DDTE. La Régie est par ailleurs exonérée des charges patronales correspondant aux salaires versés. Deuxième catégorie d'emplois mis en place par le directeur, Jean-Jacques Devillers : des contrats à durée déterminée (CDD) permettent d'assurer des missions ponctuelles en remplacement de personnes habituellement rétribuées par les bailleurs. Ce secteur peut accueillir jusqu'à douze personnes. Il s'agit souvent de femmes, pour la plupart de quarante à cinquante ans. Les salaires qu'elles perçoivent ne sont pas la seule source

d'amélioration de leur ordinaire. En effet, la Régie accompagne socialement ces postes, sans l'apport toutefois de l'aide spécifique reçue pour les postes d'insertion : maîtrise du Français écrit et oral, permis de conduire, liens avec la vie associative locale... Autant de sollicitations qui procurent à ces femmes des perspectives nouvelles dans leur vie quotidienne et peut-être des occasions de sortir de l'enclavement du quartier. De la part de la DDTEFP, il ne s'agit pas d'une tolérance à conclure des CDD, procédure que le droit du travail oblige à justifier, mais bien de considérer que les missions sont effectuées par périodes discontinues, sur des lieux de travail qui, toujours dans le quartier, n'en sont pas moins différents d'une fois sur l'autre. Enfin, les CDI concernent tous les autres postes, y compris ceux de médiation. Sur ces derniers, la Régie fait le choix de valoriser les métiers, elle fait le pari de leur pérennisation et de la reconnaissance de la fonction sociale qu'ils proposent. Le salaire versé est évalué en conséquence à la hauteur des ambitions exprimées avec le salarié.



## Projet global

### INTERNET / Pôles Multimédia

L'ensemble des Régies a reçu une note de cadrage expliquant la démarche du Réseau dans la création de Pôles Multimédia dans les quartiers. INTERNET, comme moyen d'échange et d'ouverture, d'appropriation des NTIC\* est source de création ou de consolidation d'emplois et de dynamisation de la vie associative locale.

Ce projet s'appelle désormais "Communautés d'habitants"®. Fin novembre 2000, plusieurs Régies ont entrepris une action Multimédia dans leur quartier soit directement en créant un Pôle Multimédia soit en s'associant à une structure existante. Par ailleurs, le Comité national a le projet de mettre en œuvre un Portail "communautaire" regroupant l'ensemble des prestations et des sites du Réseau liés à INTERNET.

\* Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

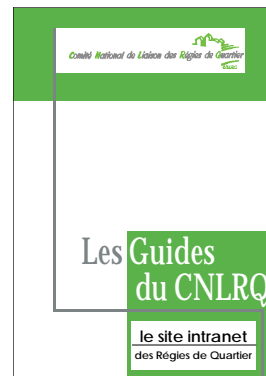
## Bienvenue sur le site des Régies de quartier

Au Printemps 2000, le CNLRQ a ouvert au tout public le site des Régies, du Comité national, et du Printemps des Quartiers : [www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org)

Aujourd'hui, le site privé (appelé Intranet) vient de naître. Il est tout neuf, il attend que les Régies l'interpellent, que les Régies l'alimentent : il a été conçu pour que sa force soit celle de l'échange. Chaque Régie lui permettra de vivre et grandir.

◆ Le site Intranet des Régies de quartier, c'est avant tout un lieu d'échange entre le Comité national et les Régies, et un lieu d'échange Inter-régies.

Il comporte une base de données présentant chaque Régie et ses activités, des forums thématiques, une présentation des activités et des groupes de travail du réseau, un service "petites annonces", un agenda et des inscriptions en ligne aux différentes formations, une bibliothèque de liens, des



informations sur le Syndicat National des Employeurs... Et bien d'autres choses à découvrir, pour salariés ou bénévoles d'une Régie de Quartier.

◆ Pour accompagner les acteurs des Régies dans l'appropriation de cet outil de communication, le CNLRQ propose un guide d'accompagnement et des journées de regroupement régional. Elles sont destinées aux acteurs des Régies désireux d'être les relais de cette action de formation. (cf. rubrique agenda du réseau). Venez nombreux pour découvrir les richesses de ce nouveau moyen d'échange et d'information.



## Cet hiver aussi, le Printemps des Quartiers® continue...

→ Toujours à votre disposition, **le film** (18 minutes pour parcourir la journée du 15 avril 2000 au Parc Floral de Paris). Adressez-vous au CNLRQ.

→ Bientôt, **les actes illustrés** : ils reprennent les débats qui se sont tenus lors des Troisièmes Rencontres européennes des Régies de Quartier.

Chaque Régie peut faire référence au Printemps des Quartiers®, à l'affiche, au visuel, au film, pour illustrer sa communication.

## INFO-RÉSEAU

Directeur de la publication Guy Dumontier.

Secrétariat de rédaction Cécile Clavier

Rédaction Clotilde Bréaud, Fabienne Caliani, François Hannyoy, Christophe Leroux et Pierre Metel.

Illustrations Albert.

Maquette Patricia Chapuis.

Imprimeur LFT, Montreuil.

Numéro de dépôt légal 91/0322.

Abonnement 80 F (pour 4 numéros) .

Comité National de Liaison des Régies de Quartier

47-49, rue Sedaine 75011 Paris.

Tél. 01 48 05 67 58 Fax 01 48 05 38 67

e-mail [cnlrq@wanadoo.fr](mailto:cnlrq@wanadoo.fr)

Site [www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org)



# Deux nouveaux chantiers initiés par le CA et le Bureau

### Les Régies de quartier et la participation des habitants.

La commission de travail "participation des habitants" a commencé ses travaux en octobre. Elle a pour objectif prioritaire de proposer un plan d'action visant à renforcer la participation des habitants dans la vie associative. Plusieurs pistes sont ouvertes. Elles pourront déboucher notamment sur des propositions de formation décentralisée de bénévoles et sur des actions dans les Régies autour du centenaire de la Loi 1901. La première étape du travail de ce groupe vise à cerner et à prendre en compte la problématique du bénévole dans la vie associative et au-delà celles des habitants dans les activités des Régies et du quartier. La deuxième étape, intégrant l'analyse de la première, va permettre de construire la participation des habitants sous des modes d'implication différents dans la vie associative. Le groupe de travail recense les expériences pertinentes sur la participation des habitants et réfléchit sur les moyens de capitaliser et de diffuser ces expériences.

### L'évolution du territoire des Régies de quartier

À l'origine, le dispositif "Régie de quartier" a pris tout son sens au sein du "territoire quartier". Actuellement, les Régies de Quartier sont sollicitées pour s'impliquer dans des territoires différents qui

composent le paysage local : le territoire inter-quartier, le territoire urbain, le territoire rural... La mission du groupe de travail est d'étudier si le territoire garde une identité commune aux habitants, quelles que soient ses limites, sachant que la dimension économique reste le support du projet collectif. En effet l'évolution physique de ce territoire entraîne également une évolution du type de partenariat et de la nature des activités de la régie. Le groupe de travail suit les expérimentations et les projets en cours d'élaboration. Cette démarche conduira à des propositions d'orientations et de développement possibles.

### SÉMINAIRE "PRÉSIDENT-DIRECTEUR"

#### Paris 2 & 3 décembre

Durant deux jours, plus de 70 personnes, Président bénévole ou Directeur professionnel, se sont retrouvées pour débattre de leurs rôles respectifs. La thématique portait sur leurs responsabilités et sur leur complémentarité. Comment ce duo, Président-Directeur, est-il un acteur collectif d'un projet de solidarité et de citoyenneté? Comment associe-t-il les autres acteurs, administrateurs, salariés ou habitants engagés dans la Régie? Les participants ont travaillé en ateliers à partir de l'étude de cas concrets. Puis une mise en commun animée a permis de constater leur forte attente vis-à-vis du séminaire. Ils ont conclu par l'engagement de poursuivre le dialogue sur plusieurs journées courant 2001.

### LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION "EUROPE" POUR L'ANNÉE À VENIR :

#### ◆ informer les Régies

— sur les programmes et les mécanismes européens en relation étroite avec l'AERDQ\*.  
— en particulier sur le soutien du bénévolat par l'Europe, dont les modalités sont encore mal connues en France.

#### ◆ permettre à l'AERDQ d'achever son annuaire des Régies européennes.

Cet annuaire est indispensable pour l'AERDQ qui a un rôle de consultant auprès du Conseil Européen.

#### ◆ Entretenir des relations étroites et régulières de Régie à Régie sur des activités identiques d'un pays à l'autre.

◆ Sensibiliser le réseau aux réalités européennes sur l'aspect pratique : programme et financement; sur la nécessaire participation à l'élaboration d'une conscience et d'une citoyenneté européenne.

\* Association européenne des Régies de Quartier

## Les formations 2001 du CNLRQ

Les Régies de Quartier recevront prochainement la programmation des formations 2001, et plus particulièrement concernant :

#### ◆ Les "Rencontres Acteurs"

pour la période de janvier à juillet 2001;

#### ◆ La formation "Encadrant

Technique" : 1<sup>er</sup> module en janvier 2001, 2<sup>e</sup> module en mars 2001;

◆ Par ailleurs le cycle "accompagnant socio-professionnel" est prévu pour le 2<sup>e</sup> semestre 2001.

→ Les Régies peuvent s'inscrire directement sur le site [Intranet](http://Intranet) :

[www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org)

## Des partenaires fidèles, des partenaires nouveaux

◆ Après avoir soutenu financièrement et très activement les Troisièmes Rencontres européennes des Régies de Quartier en avril dernier, le **Conseil Régional Ile-de-France** vient d'accorder une nouvelle aide au CNLRQ pour le développement du site Intranet, la mise en place des Pôles Multimédia et la formation des bénévoles à la maîtrise des Technologies de l'information et de la communication (TIC) en Région Ile-de-France.

Le Conseil Régional, très attentif au devenir et au développement des Régies franciliennes, a bien compris qu'il fallait

aider les Régies localement mais aussi soutenir le Réseau dans son ensemble.

◆ **La Fondation Canal +** a décidé de soutenir le Comité national pour le projet de formation des bénévoles engagés dans le Réseau, appelé : "Bénévoles formés... engagés pour un quartier à vivre".

La Fondation Canal + souhaite aussi aider directement les Régies qui lui proposeraient un projet innovant, durable et présentant un intérêt social significatif. La Fondation Canal + a été créée en 1997 sous l'égide de la Fondation de France. Elle s'adresse à ceux qui veulent explorer des voies nouvelles, recréer du lien social, inventer des nouvelles activités, œuvrer à un "mieux vivre ensemble". L'aide peut revêtir la forme d'un appui financier, d'une mise en relation, de conseils.

Contact : [sophie.bonnaure@canal-plus.com](mailto:sophie.bonnaure@canal-plus.com) en vous recommandant du CNLRQ.

### LA RÉGIONALISATION DU RÉSEAU :

Le découpage en Régions CNLRQ a été redéfini cet automne dans le but de permettre une plus grande proximité entre les Régies et leur délégué. On compte actuellement 12 "grandes régions CNLRQ" qui regroupent au plus une douzaine de Régies. Les Délégués en régions, s'ils ne sont pas élus au CA du CNLRQ, y sont invités. En participant aux débats, ils se font l'écho des besoins des Régies et de leurs attentes. De retour sur le terrain, ils assurent un rôle politique auprès des Régies et de leurs partenaires, et en sont les premiers interlocuteurs au nom du réseau.

### L'ÎLE DE LA RÉUNION : UN EXEMPLAIRE DÉVELOPPEMENT

En 91, création d'une Régie à Saint-Denis. En 98 une deuxième au Port. En 2000 trois nouvelles Régies ont rejoint le réseau (La Possession, Saint-Joseph, Saint-Pierre). Plusieurs projets sont initiés. Ces Régies se sont construites à partir d'un réel engagement des partenaires politiques, élus municipaux, et institutionnels bailleurs, qui apportent leur concours au développement de toute une palette d'activités. Fait notable qui ne peut que renforcer l'authenticité des projets : la forte implication des habitants, engagement

des bénévoles qui assument la responsabilité de la mise en œuvre de projets et investissement des salariés. Les Régies bénéficient de cette culture locale qui valorise la mobilisation associative, dynamisme exemplaire pour l'ensemble du réseau. Les projets ne restent pas cantonnés dans l'île. Des contacts sont établis avec les voisins de l'Océan Indien, Mayotte, Madagascar, Maurice, pour de nouveaux projets.

### SYNDICAT EMPLOYEURS : ORIENTATIONS ET ACTIVITÉS.

1. La tenue de réunions régionales, qui se poursuit en 2001, préparées en collaboration avec les délégués en Régions du CNLRQ, dans le but d'aller à la rencontre des Présidents et Directeurs des Régies de Quartier à la suite de l'application de l'accord collectif. En 2000, les rencontres régionales ont réuni environ une centaine de personnes et se sont toutes déroulées dans un esprit ouvert et constructif. Elles ont permis un dialogue et un échange d'idées avec la volonté partagée de faire en sorte que cette reconnaissance des habitants salariés des Régies dans un même statut social, se concrétise par un véritable acte de citoyenneté.

2. La mise en place du régime obligatoire de Prévoyance pour les

personnels non-cadres des Régies de Quartier, à la suite de l'accord signé par les partenaires sociaux le 25 janvier 2000.

Mise en application au 1<sup>er</sup> février.

3. La préparation d'un projet de grille de classifications et de rémunérations pour l'ensemble des salariés des Régies de Quartier, dont la première séance de négociations s'est tenue à Paris, le 21 novembre dernier. Ce travail sera long, compte tenu des spécificités des appellations des métiers dans les Régies de Quartier. À titre d'exemple, nous avons recensé sur un échantillon d'environ 70 Régies, 174 appellations différentes. Il s'agit d'un travail complexe, qui doit tenir compte des particularités des structures Régies de Quartier, des appellations de métiers différentes, dans leur majorité, de ceux qui existent dans les entreprises traditionnelles. C'est un souhait des syndicats dont l'analyse traduit leur volonté de reconnaître dans la pratique des Régies une dimension sociale, une dimension économique, une dimension politique. La place de l'habitant salarié est ainsi le moyen fondamental qui permettra d'aboutir à une grille de classifications à l'image des missions des Régies pour les habitants, avec les habitants.

**Jean Claude Tapin,**  
*Président du SNPERQ*

## AGENDA

<p>◆ Janvier 2001</p> <p><b>Mercredi 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau du CNLRQ</li> </ul> <p><b>Mardi 9</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion des Délégués en régions</li> </ul> <p><b>Mercredi 10</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Midi Pyrénées, Toulouse (31)</li> </ul> <p><b>Jeudi 11</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Sud-Ouest,</li> </ul>	<p>Lormont (33)</p> <p><b>Mardi 16</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Grand-Nord, Grande-Synthe (59)</li> </ul> <p><b>Mercredi 17, Jeudi 18</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Ile-de-France au CNLRQ (75)</li> </ul> <p><b>Vendredi 19, Samedi 20</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CA du CNLRQ à Marseille (13)</li> </ul> <p><b>Lundi 22, Mardi 23,</b></p>	<p><b>Mercredi 24</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage encadrants techniques 1<sup>er</sup> module</li> </ul> <p><b>Mardi 23</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Bourgogne, Chalon-sur-Saône (71)</li> </ul> <p><b>Mercredi 24</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Nord-Ouest, Cholet (49)</li> </ul> <p><b>Jeudi 25</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en</li> </ul>	<p>région Centre, Blois (41)</p> <p><b>Mercredi 31</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation <u>Intranet</u> en région Est, Pont-à-Mousson (54)</li> </ul> <p>◆ Mars 2001</p> <p><b>Mardi 27, Mercredi 28</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage encadrants techniques 2<sup>e</sup> module</li> </ul>
---	---	---	---

## Interview Parole à Catherine Barbaroux

Déléguée Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

**Info-réseau :** Les indicateurs de l'emploi sont meilleurs pour les trois dernières années. Est-ce que ces statistiques montrent une évolution favorable pour toutes les catégories, et notamment les demandeurs de longue durée?

**Catherine Barbaroux :** Depuis la fin 1997, le taux de chômage a fortement diminué, il est passé de 12,3 % à 9,4 %. La baisse du chômage s'est particulièrement accélérée à partir de l'année 1999.

Le taux de chômage a baissé de 1 point entre fin décembre 1998 (11,6 %) et fin décembre 1999 (10,6 %). Le rythme de baisse continue à être élevé en 2000 puisqu'en octobre 2000, on constate une baisse du taux de chômage de 1,6 points sur les 12 derniers mois. En octobre 2000, le taux de chômage s'établit à 9,4 %, et l'INSEE prévoit un taux de chômage aux alentours de 9,2 % fin 2000.

Parmi les nombreux signes encourageant du marché du travail, on constate une baisse particulièrement importante du chômage des jeunes. Avec 357 600 chômeurs âgés de moins de 25 ans, cette catégorie a connu une baisse de 34,3 % depuis la fin 1997 et de 19,8 % au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire une meilleure performance que la baisse globale du chômage, tous âges confondus (-27,4 % depuis fin 1997 et -16,9 % sur les 12 derniers mois).

Le chômage des plus de 50 ans diminue également depuis 1999. Et au cours des 12 derniers mois, le taux de chômage des plus de 50 ans a baissé de 1,1 points, passant de 8,9 % fin octobre 1999 à 7,9 % fin octobre 2000, avec 359 100 chômeurs de plus de 50 ans.

Enfin les chômeurs de longue durée ne sont pas exclus de cette baisse généralisée du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus d'un an d'ancienneté a en effet commencé à baisser à l'été 1998 et au cours des 12 derniers mois, il a baissé de 25 %. Le nombre de chômeurs de très longue durée de plus de deux ans d'ancienneté a commencé sa décline fin 1998, sur les 12 derniers mois il a diminué de 22,7 %.

Même si le nombre de chômeurs de longue durée diminue plus vite que le nombre de demandeurs d'emploi toutes anciennetés confondues (-16,9 % sur les 12 derniers mois), il reste encore en octobre 2000, 747 000 chômeurs de plus d'un an d'ancienneté parmi lesquels 350 900 ont plus de deux ans d'ancienneté. Et c'est bien vers eux que doivent aller les priorités de la politique de l'emploi.

**IR :** Cette reprise n'est pas ressentie partout de la même façon. Est-ce qu'une entreprise citoyenne comme une Régie de Quartier, impliquée là où la reprise se fait moins visible n'a pas, d'autant plus, à être épaulée et reconnue dans son utilité sociale, par des moyens nouveaux ou par des moyens recentrés sur des entreprises comme les nôtres?

**CB :** L'important travail des "entreprises citoyennes" notamment des entreprises telles que les Régies de Quartier, qui s'efforcent de favoriser l'insertion, s'avère primordial pour les personnes en voie d'exclusion. Dans une période de reprise durable, elles accompagnent vers l'emploi ceux qui sont le plus éloignés, et c'est une nécessité pour le modèle social que nous voulons construire.

Les Régies de quartier développent également un rôle très important d'intermédiation, donnant la possibilité aux habitants de s'organiser afin de faire vivre leur quartier, de construire des solidarités nouvelles et d'enrayer la marginalisation, l'exclusion et la pauvreté.

Afin que la reprise économique puisse bénéficier à tous, le suivi et l'accompagnement social et professionnel des personnes les plus en difficulté se révèlent indispensables. Ils s'appuient sur une logique de proximité et d'individualisation de la relation.

A ce titre l'Etat aide notamment les structures d'insertion par l'activité économique, selon des modalités diverses : aides aux postes d'insertion dans les entreprises d'insertion (50 000 F + 100 % d'exonérations de cotisations sociales patronales); aides aux postes d'accompagnement dans les ETTI (120 000 F par poste d'accompagnement de 12 salariés en insertion + 100 % d'exonérations de cotisations sociales patronales); attribution de contrats CES et CEC



*suite de la page 11*

dans les chantiers d'insertion (prise en charge d'un % du coût de l'embauche du salarié – 95 % pour les CES et 80 % pour les CEC–); exonérations de cotisations sociales patronales et bénéfice de l'ASI dans les AI.

Les Régies de Quartier peuvent être conventionnées par les CDIAE, à différents titres (EI et/ou chantiers d'insertion) et bénéficier en conséquence des aides prévues.

A ce jour la question plus large de l'accompagnement et du suivi de toute personne qui rencontre des difficultés d'insertion sociale et professionnelle est posée : quelles sont les modalités optimales pour que ces actions de suivi soient efficaces? quel est le vrai coût de ces accompagnements? Une concertation plus étroite sera menée en 2001 avec tous ceux qui œuvrent au plus près du terrain.

**IR :** Les Régies de Quartier sont ancrées sur un territoire local. Elles participent, par des emplois qu'elles proposent, à faire des quartiers des lieux de vie et de lien social entre les habitants. Cette capacité à l'initiative locale par l'emploi est-elle estimée à sa juste valeur? L'activité ainsi générée est-elle suffisamment rémunérée, compte tenu du moindre coût social que cela représente?

**CB :** Les aides que l'Etat apporte aux Régies de Quartier sont significatives. En effet, selon le statut et les activités qu'elles développent elles peuvent déjà bénéficier :

— des aides prévues pour les entreprises d'insertion (aides au poste d'insertion et exonération de cotisations sociales patronales),

— des aides sous formes de prise en charge du coût de l'embauche des salariés en CES et CEC,

— des aides en vue du développement d'activité et de l'embauche de jeunes (programme "Nouveaux services - Emplois jeunes").

Par ailleurs, l'Etat (DGEFP) finance les actions d'animation de formation et de développement que mène le CNLRQ en direction de ses membres.

Le coût de la prévention induite par le développement d'activités dans les quartiers difficiles, ainsi que par l'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion, voire par le rôle de médiation que jouent les Régies dans des quartiers de la politique de la ville, demeure difficile à évaluer.

Une réflexion sur les formes, les modalités et le coût de l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion professionnelle est prévue dans le programme d'études 2001 de la DGEFP : nous avons besoin de telles études pour mieux optimiser nos moyens d'intervention.

**IR :** Les animateurs des Régies sont qualifiés d'"ensembliers de l'insertion". Elles offrent dans la même structure des postes aidés, des contrats traditionnels et souhaitent coller au plus près aux besoins des personnes qu'elles accueillent. N'y a-t-il pas lieu d'assouplir les règles, en

matières de qualification ou de formation professionnelle? Est-ce que la législation va évoluer dans ce sens?

**CB :** Les atouts majeurs des Régies de Quartier sont la proximité et la pluriactivité.

C'est une bonne connaissance du terrain sur lequel elles interviennent, qui donne aux Régies de Quartier toute leur importance et leur légitimité. De plus en plus, le besoin de réponses adaptées se fait sentir. Cette proximité est par ailleurs la garantie d'actions en direction de publics qui ne bénéficient pas nécessairement d'autres interventions car éloignés géographiquement, voire non pris en compte spontanément par d'autres dispositifs.

Par ailleurs, les Régies de Quartier offrent aux habitants et salariés une palette d'activités, d'interventions. Elles apportent ainsi des réponses diverses et ouvrent des possibilités d'insertion multiples adaptées aux besoins des personnes.

Ce qu'illustre l'appellation "ensemblier d'insertion" c'est la possibilité que possède, en son sein, la Régie de Quartier d'offrir des réponses adaptées à différentes difficultés par la multiplicité des activités développées, voire de favoriser des passages d'une activité à l'autre, ce qui doit être moins courant mais qui devrait pouvoir se développer. C'est au travers de l'institution d'un réel parcours individualisé que l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion prend tout son sens et débouche sur des solutions durables. Quant à l'intérêt de l'assouplissement des règles de qualification et formation, il n'est pas propre aux seules Régies de Quartiers.

La reconnaissance des acquis et des compétences au travers de l'expérience de travail constitue désormais un enjeu majeur pour l'ensemble de la population.

Entre formation initiale et formation continue, la reconnaissance des acquis de l'expérience paraît être la voie à développer pour reconnaître la professionnalisation que confère sous certaines conditions, l'exercice d'une activité. Elle permet en effet, de développer les possibilités d'insertion des personnes ne possédant pas les bases théoriques ou les diplômes initiaux.

A cet égard, la reconnaissance des acquis a un rôle important à jouer dans le cadre des parcours d'insertion. La DGEFP a d'ailleurs lancé une étude qui doit permettre d'évaluer les apports de ces parcours dans la qualification des salariés en insertion.

Plus largement, le ministère de l'emploi se préoccupe, en liaison avec les partenaires sociaux, de la place de l'expérience dans la qualification professionnelle des personnes.

Le gouvernement a ainsi proposé, dans le cadre du projet de loi de modernisation sociale, qui viendra en première lecture au parlement en janvier 2001, un texte permettant "une reconnaissance de l'expérience tout au long de la vie" en vue de l'acquisition d'une qualification certifiée.

**Interview de Catherine Barbaroux**

DGEFP, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité